

DELIBERATIONS

L'an deux mil quatorze, le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Etaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mr ROBIN Jean-Luc, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr Sébastien BOURIQUET, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, et Mr LAUMAIN Philippe.

Absent excusé : Mr PANNETRAT Jacky (pouvoir à Mr GAUTHERON)

Secrétaire de séance : Mr BOURIQUET Sébastien

La séance a été publique.

* * * * *

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Des "anomalies" ont été relevées par les conseillers d'opposition : la seule qui soit clairement précisée est une erreur d'un chiffre (0) sur un montant de 126 000 € (Village Avenir) qu'il fallait lire 12 600 €.

2014/0214 COURRIER B. HEUDIER

- Le Maire a répondu par mail du 3 décembre au courrier de B. HEUDIER du 1^{er} décembre pour lui expliquer les raisons de la convocation du Conseil le 9 décembre. Ce mail, transmis à une mauvaise adresse mail, n'étant pas arrivé à son destinataire, le Maire le renverra. Dans l'immédiat il en donne lecture.

- Il précise qu'il n'y a aucune raison de « reconsidérer » les délégations accordées lors de son investiture, puisqu'elles sont données « sous sa surveillance et sa responsabilité ».

- Il commente la lettre envoyée à E. MILLEROT, assortie d'une suppression de son indemnité (qui était prélevée sur celle du Maire et des 4 Adjointes). Il explique les raisons pour lesquelles il a envoyé une copie de son courrier à des interlocuteurs partenaires de la Commune (SAFER, Crédit Agricole, ...) directement concernés par sa décision. Après un débat animé dans lequel s'expriment plusieurs conseillers, le Maire estime devoir poursuivre l'ordre du jour.

- Le Maire évoque le « rapport » de « visite » à la cyber base de B. HEUDIER et rappelle qu'il n'est pas conforme aux attentes du Conseil. L'heure n'est plus à « l'analyse » ou à la « philosophie » mais à la décision très concrète : il faut commander le matériel identifié depuis 2013, choisir un fournisseur, s'assurer du service après-vente, à partir d'une consultation et d'une négociation conduite depuis plusieurs mois, dans le cadre d'une ligne budgétaire ouverte début 2014. Ce processus a été interrompu sur intervention de B. HEUDIER : il lui a été demandé de proposer au Conseil la solution la plus attractive qu'il pense avoir identifiée.

Le Maire demande une nouvelle fois, donc, à B. HEUDIER de présenter au prochain Conseil une proposition technique et financière prête pour une validation immédiate par le Conseil.

2014/0215 TRACT ET ARTICLE JOURNAL DU CENTRE

Le Maire, en concertation avec ses colistiers, a estimé ne pas avoir à répondre au dernier tract distribué fin novembre dans les boîtes aux lettres, ni à l'article du Journal du Centre du 7 décembre.

Les mensonges, les sottises et les contrevérités qui sont à l'honneur dans ces documents, autant que les propositions d'un « projet de substitution » totalement farfelu, pourrissent le fonctionnement du Conseil Municipal et génèrent une atmosphère déplaisante dans la Commune : il lui paraît plus utile de travailler au retour d'un climat apaisé, après avoir tiré un trait sur une campagne électorale qui s'éternise, pour mettre en place les projets utiles qu'attend toute notre petite Commune.

2014/0216 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Le 1^{er} Adjoint rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 12/09/2014 décidant la mise en œuvre de la procédure de MODIFICATION SIMPLIFIEE du PLU, en application de l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, visant à adapter plus précisément les articles UA11-2-B-e, UB11-2-B-e et AU11-2-B-d afin de permettre aux propriétaires de choisir librement leur matériaux de couverture.

Il présente au Conseil Municipal le bilan de la mise à disposition du dossier au public qui a eu lieu du 28 octobre au 27 novembre 2014 inclus.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-13, L 123-19 et R 123-20-1 et R 123-20-2 ;

Vu le projet mis à disposition du public 28 octobre au 27 novembre 2014 inclus;

Vu les remarques formulées par le public ;

Considérant que le projet est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré :

- décide d'approuver le dossier de modification simplifiée du PLU, soit :

Article UA 11 2-B-e modifié :

Matériaux de toiture

Il ne doit pas être brillant. Il devra être identique à l'existant dans le cas de restauration, d'agrandissement d'un bâtiment ou de construction d'un bâtiment complémentaire.

Pour une construction neuve, l'emploi de tuiles de teinte terre cuite vieillie, d'ardoises ou de tuiles teinte "ardoise" est obligatoire.

Article UB 11 2-B-e modifié :

Matériaux de toiture

Il ne doit pas être brillant. Il devra être identique à l'existant dans le cas de restauration, d'agrandissement d'un bâtiment ou de construction d'un bâtiment complémentaire.

Pour une construction neuve, l'emploi de tuiles de teinte terre cuite vieillie, aspect plates, d'ardoises, ou de tuiles teinte "ardoise", aspect plates, est obligatoire, à l'exclusion de tout autre (tuile galbée style provençal, tuile mécanique nervurée...).

Article 1AU 11 2-B-d modifié :

Matériaux de toiture

Il ne doit pas être brillant. Il devra être identique à l'existant dans le cas de restauration, d'agrandissement d'un bâtiment ou de construction d'un bâtiment complémentaire.

Pour une construction neuve, l'emploi de tuiles de teinte terre cuite vieillie, aspect plates, d'ardoises ou de tuiles teinte "ardoise", aspect plates, est obligatoire, à l'exclusion de tout autre (tuile galbée style provençal, tuile mécanique nervurée...).

- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal ;
- dit que le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de Sougy-sur-Loire et à la Préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture
- dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification du PLU seront exécutoires dès l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (1^{er} jour d'affichage en mairie et insertion dans un journal diffusé dans le département).

2014/0217 **PLU : REVISION ALLEGEE**

Le 1^{er} Adjoint rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal le 12/09/2014 décidant la mise en œuvre de la procédure de révision allégée, prévue par l'article L. 123-13 du Code de l'Urbanisme, afin d'agrandir la zone constructible au Carnat, mais aussi de reconsidérer le règlement du PLU de la Commune (couverture pour abris de jardin et vérandas, clôtures et murets, pentes de toit, ...).

La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme tout au long de la procédure de révision. Dernièrement, une mise à disposition au public du dossier sous la forme d'un dossier de consultation avec registre destiné à recevoir les observations du public a eu lieu à la Mairie du 13 au 29 novembre 2014 inclus, le 1^{er} Adjoint présente au Conseil Municipal le bilan de cette concertation.

La procédure de révision allégée du document d'urbanisme initiée a ainsi abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le Conseil Municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et aux communes limitrophes et soumis ultérieurement à enquête publique.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18,

Vu les délibérations du Conseil Municipal, en date du :

- 9 février 2007 ayant approuvé le PLU,
- 12 septembre 2014 ayant prescrit la révision allégée du document d'urbanisme et fixé les modalités de la concertation,

Considérant que cette révision allégée ne porte pas atteinte au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU,

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. de tirer le bilan de la concertation : aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée, considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
2. d'arrêter le projet de révision du PLU de la Ville de Sougy-sur-Loire tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2014/0218 **PHOTOCOPIEUR**

Le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil que le contrat de location du copieur de la Mairie arrive à son terme le 31 mars 2015. Il présente deux devis obtenus après négociations : un du fournisseur actuel, Dactyl Buro, et un autre de Toshiba.

Après débat, les conseillers décident de retenir l'offre moins disante de Dactyl Buro (loyer intégrant 5000 pages noir et blanc + 5000 pages couleur : 686,50 € HT / trimestre, page supplémentaire : 0,004 € HT en noir et blanc / 0,039 € HT en couleur) pour une location de 5 ans d'un copieur Minolta 284 et du connecteur Delta-Doc facilitant le traitement des documents scannés (notamment pour le passage comptable au PESV2).

Une économie d'environ 3000 € / an devrait être réalisée par rapport à l'ancien copieur.

2014/0219 **ELODIE**

- Financement : le Maire a rencontré le Préfet pour évoquer le blocage financier du règlement par la CCSN de la part intercommunale du projet (salle évènementielle). A sa demande il lui a envoyé une note à ce sujet.

La Direction des Collectivités Locales a confirmé, de son côté, poursuivre son étude du dossier.

- Le permis de construire modificatif est à l'examen au cabinet Racine ; deux solutions sont envisageables : une simple demande intégrant la modification du PLU ; ou une solution créant quelques parkings supplémentaires directement sur le site du projet ; a priori la première solution suffit car tous les mouvements liés aux activités quotidiennes se font à pied.

- Travaux : le chantier prend un peu de retard (toiture et charpente, seuils). Mais la partie périscolaire devrait être close et couverte fin décembre (menuiseries extérieures, vitres) pour un démarrage du second œuvre (plomberie, électricité) en janvier ; la salle évènementielle sera couverte le 15 janvier et close le 30 janvier ; l'alimentation électrique (ligne + transfo) a été retardée d'un mois (présence engins de chantier) et se réalisera en janvier.

- La trésorerie de la Commune (446 000 € début décembre) permet de faire face aux dépenses des mois à venir (après virement de 318 000 € du prêt du Crédit Agricole).

- Le Maire fait part au Conseil de son intention d'établir une procédure de recours (titre exécutoire) pour récupérer la somme due par M. CALENCA (333,34 €) à la Commune (amende Tribunal Administratif).

2014/0220 **SQUARE**

- Le lycée de Challuy a commencé la livraison du matériel végétal, l'implantation des massifs et des allées, les premiers terrassements et plantations.

- Il se confirme que ce « chantier-école » est une bonne formule qui satisfait parfaitement les élèves (application concrète sur le terrain), les professeurs (bel espace à aménager, en centre

bourg, avec de nombreux thèmes d'application de l'enseignement théorique) et la Commune (qualité du matériel végétal, créativité, mise en place, coût, ...).

- Le square est organisé autour d'un massif central très bien traité (fascines) ; les arbres sont déjà vieux et de belle qualité. Tous les vieux arbres, sauf le pommier, seront abattus et dessouchés; les cheminements seront traités en sable stabilisé posé sur de la grave, et soigneusement tracés ; les murs (salle Récréative et logement) seront habillés avec des arbres "colonne" ; une haie d'arbres fruitiers en espalier sera plantée le long du mur de la rue de l'Ecole ; l'aire de jeux sera entourée d'un massif pour l'isoler sans la fermer : le parking sera entouré d'une haie de lauriers et de quelques arbres.

- Les travaux de terrassement seront réalisés avec une mini pelle louée par la Commune, avec l'aide ponctuelle de notre cantonnier.

2014/0221 **AIRE DE JEUX**

- Elle a été livrée et sera implantée par l'équipe paysagère.
- La partie "jeu" (escalade, pont de corde, escalier, glissière) sera posée sur un sol amortissant (sur géo textile) et occupera 39 m² ; la bascule et le jeu sur ressort seront installés à côté.
- Le fournisseur installera les équipements fin janvier 2015.
- Il faudra ultérieurement examiner avec les parents l'opportunité d'une barrière "étanche" autour de l'aire de jeux.

2014/0222 **VILLAGE AVENIR**

- Le Maire a notifié à la Région le 24 novembre 2014, comme prévu, le plan de financement de l'opération « Village Avenir » arrêté lors du dernier Conseil Municipal.

- La Région a confirmé ce jour, 9 décembre 2014, que l'aide pour chaque logement sera de 30 % dans la limite de 100 000 € HT du coût de chaque logement (soit 30 000 € / par logement). Cette aide sera portée à 40 % si la Commune opte pour le chauffage collectif bois (performance technique de niveau « BBC rénovation »), soit 40 000 € / par logement.

- Mme MARINGE a procédé à la répartition du coût des travaux entre les 3 logements (110 650 € + 106 500 € + 82 850 € = 300 000 €), qui conduit à une subvention totale de 112 000 € (au lieu de 120 000 € prévus). Cela montre qu'une vigilance particulière sera à apporter aux prestations techniques lors de la consultation des entreprises, afin de réduire au maximum le coût global de l'opération et conserver le niveau d'emprunt prévu, qui conditionne les loyers envisagés.

- On voit aussi que le résultat de l'étude de faisabilité de la chaufferie bois collective est très important et urgent.

2014/0223 **CHAUFFERIE COLLECTIVE BOIS**

- La consultation des 5 bureaux d'études spécialisés a été lancée le 1^{er} décembre 2014, les réponses étant attendues pour le 20 décembre ;

- Le choix du BET pourrait intervenir début janvier ; une négociation avec le BET pourra sans doute permettre d'avoir les données intermédiaires dès février (remise du rapport prévue

dans 2 mois) afin que le Conseil puisse notifier sa décision début mars, pour une finalisation du dossier de consultation des entreprises courant mars, et un lancement de la consultation en avril, avec un objectif de travaux démarrant en juin, et un achèvement du premier logement fin 2015.

- Entre temps, la Région aura pu confirmer son accord sur la participation de 40 % au programme de logements.

- Le Maire relancera début janvier la visite de la chaufferie collective bois déchiqueté de Chantenay-Saint-Imbert proposée par l'Agence de l'Energie.

2014/0224 EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT

- Le Maire lit au Conseil un courrier (accompagné d'un plan) reçu de BSS qui précise les dispositions en place sur le site de la scierie, tant au niveau des eaux usées que des eaux pluviales et des eaux industrielles ; l'ensemble des dispositions est placé sous contrôle des autorités compétentes ; ceci confirme que le raccordement au réseau communal n'a pas de sens (seules quelques fosses septiques éparpillées sont à récupérer... ce qui coûterait une petite fortune).

- Une réunion de travail tenue en mairie avec Nièvre Ingénierie et le Service de l'Eau a conduit à revoir le plan de financement de l'extension du réseau d'assainissement du secteur Carnat / Mouille / Parnat afin de relever le niveau des subventions demandées (de 50 % à 80 %) et d'introduire une demande auprès de l'Agence de l'Eau.

Cette augmentation des subventions permettrait de réduire la ponction de la "cagnotte" du budget assainissement (en prévision d'éventuels travaux sur la station et le réseau) et de réduire également l'emprunt (ce qui réduirait l'augmentation à prévoir sur le prix de l'eau).

Le Conseil valide le nouveau plan de financement suivant :

Conseil Général de la Nièvre	30 %	74 250 €
DETR	30 %	74 250 €
Agence de l'Eau	20 %	49 500 €
Autofinancement	10 %	24 750 €
Emprunt	10 %	24 750 €
Total HT		247 500 €

et mandate le Maire pour faire les demandes de subventions correspondantes et poursuivre l'instruction du dossier par les autorités compétentes, dans les mêmes conditions que celles exposées lors du dernier Conseil.

2014/0225 STATION DE TRAITEMENT

- La Commune a reçu le 12 novembre 2014 le compte-rendu de la visite effectuée le 8 septembre 2014 par le Service de l'Eau ; les résultats des analyses sont bons (DB05, DC0, MES) et très inférieurs aux seuils de tolérance autorisés ; il est précisé que :

- « L'installation a retrouvé son fonctionnement antérieur grâce à une remise en ordre du suivi et de l'exploitation ».

- « On notera la remise en état du débit mètre, la réparation de la chasse automatique, l'installation d'un compteur de chasse »,

- « Il ne reste plus qu'à réinstaller un enregistrement des données ».

Le compte-rendu a été remis à B. HEUDIER.

- La Commune a également été avisée qu'une visite de contrôle de la station d'épuration aura lieu le 8 janvier 2015, « afin d'examiner les points conformes et non conformes » et « d'étudier les solutions correspondant aux attentes ».

Afin de préparer cette visite, M. Colocci (Service de l'Eau du Conseil Général) est venu à Sougy le 1^{er} décembre 2014 pour :

- établir un bilan d'auto-surveillance sur 24h (dont les résultats seront certainement bons, et disponibles pour le 8 janvier 2015)

- une réunion de travail à laquelle ont participé M. ROGEMONT (Nièvre Ingénierie) et M. THEVENARD.

Le Maire a établi un compte-rendu de cette réunion dont il donne copie à B. HEUDIER : les principaux dossiers abordés sont

- le rejet direct au ruisseau par temps sec (zone humide de dissipation / "saulaie" à prévoir sur 600 m² ?)

- arrêté complémentaire à prendre

- manuel d'auto-surveillance

- bilan d'auto-surveillance

- bilan d'assistance technique du Service de l'Eau

- problème du phosphore (y en a-t-il ? à traiter ?)

- évaluation des rejets d'eau polluée effectivement traitée

- identification des eaux parasites.

- Afin de gérer tous ces dossiers complexes, et de préparer des éléments de réponse aux questions qui seront évoquées par la DDT, il paraît nécessaire de s'assurer le concours d'un professionnel ; Nièvre Ingénierie a proposé ses services et a établi une proposition d'intervention pour une mission d'assistance sur l'ensemble des thèmes précités, pour une durée forfaitaire de 30 heures à 70 € / h, soit 2 100 € HT.

Le Conseil valide cette proposition et mandate le Maire pour signer la convention avec Nièvre Ingénierie et assurer la mise en place des prestations correspondantes en concertation étroite avec le Service de l'Eau, et avec le soutien bénévole de R. THEVENARD.

2014/0226 **RESTAURANT LA MARMITE**

Le Maire fait part au Conseil des bons "retours" qu'il reçoit concernant l'activité des nouveaux exploitants du Restaurant « La Marmite », tant en termes de fréquentation, de satisfaction des clients, de qualité des menus, que de convivialité de l'accueil...

Les équipements, matériel et mobilier repris par la Commune donnent satisfaction.

Un rendez-vous est pris chez le notaire le 18 décembre 2014 pour signer le bail à passer avec la Commune aux conditions prévues (750 € / mois pour les locaux et le matériel / équipement / mobilier + forfait de 2 000 € de participation au rachat à M. ISTEMBOULI).

2014/0227 **REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

- Le Maire expose au Conseil les informations reçues de Mme GIEN (IEN) lors de l'entretien du 3 décembre 2014 relatif à l'avenir du RPIDS :

- évolution des effectifs (forte réduction depuis 2011)

- manque de fiabilité des prévisions

- vulnérabilité du RPIDS si des réductions de poste d'enseignants sont constatées (risque dès 2015 ? forte probabilité 2016 et surtout 2017)
- « dialogues de gestion » Régional et National terminés fin 2014
- nécessité de limiter au maximum l'évasion des élèves des deux Communes
- intérêt d'une optimisation des moyens pédagogiques (3 enseignants + 1 ATSEM) entre les 3 classes (à voir avec la Directrice de l'Ecole)
- hypothèse (à explorer) du regroupement à Sougy des 3 classes (problème de locaux) tout en maintenant le RPIDS.

Le Maire rend compte de sa visite au Maire de Druy-Parigny le 8 décembre 2014 pour évoquer ce qui précède.

Le Conseil donne son accord à l'organisation au plus vite d'une réunion de concertation avec Mme GIEN, regroupant la Directrice de l'Ecole, les enseignants, les parents et les élèves concernés des deux Communes.

- Le Maire expose que l'aide financière de l'Etat pour les TAP sera reconduite pour la rentrée 2015. La demande pour l'année 2014 / 2015 a été faite fin novembre.

2014/0228 CCSN

- Le Maire fait le point sur les résultats de la saison 2014 des équipements touristiques du Port de la Jonction (gérés par l'EPIC), qui sont très bons à tous les niveaux : port (1 316 bateaux : 3 000 nuitées), restaurant (2 800 repas supplémentaires), gîtes (43 % remplissage), hôtel (70 % remplissage, soit + 20 %) ; à noter la clientèle importante (40 %) de vélotouristes qui bénéficient d'un "produit" spécifique (hôtel / gîte + diner + petit déjeuner + casse-croûte).

- Le contrat de la DSP du chauffage urbain (DALKIA) a été modifié.
- SCOT : on s'oriente vers la création d'un syndicat mixte pour procéder à l'étude, en partenariat avec la Communauté de Communes de St-Léger / La Machine (minimum 2 Communautés de Communes pour lancer SCOT) ; des démarches sont en cours pour y rallier ultérieurement d'autres Communautés de Communes voisines (Dornes, Cercy) actuellement hésitantes (mais le SCOT de l'Agglomération de Nevers est bouclé...) ; il serait intéressant que le SCOT devienne celui de tout le bassin de vie du Sud Nivernais.
- Le projet global « biomasse / énergie » du Four à Chaux évolue favorablement (centrale cogénération, serres, déroulage pins et peupliers, granulés).
- La façade de l'usine Céramique devrait être rénovée en 2015.

2014/0229 PETR

- Un dossier important est le « Contrat Local de Santé » (2015 /2017) à finaliser avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) : il privilégiera les soins de proximité, le parcours de santé, les environnements favorables, les structures médicosociales ; il sera signé en décembre, mobilisera plusieurs opérateurs (contrat cadre) avec un financement diversifié.

- L'autre dossier en cours est l'élaboration du « Projet de Territoire » qui remplacera la « Charte de Pays » : il définira à l'horizon 2030 des orientations stratégiques et devra être approuvé par tous les EPCI ; il s'articulera autour de 4 enjeux : renforcement de la notoriété du Pays / Pôle, reprise démographique (seul le Pays Nevers Sud Nivernais baisse, les deux autres

Pays croissent), la diversification de l'emploi et le maintien d'un cadre de vie adapté aux besoins. Il devrait prendre en compte de nouvelles coopérations à organiser entre territoires.

2014/0230 **SIOM**

- La distribution annuelle des sacs a eu lieu ce jour, 9 décembre
- Le contrat de la Directrice sera requalifié en « chargé de mission » sans changement de ses prérogatives (insertion classification personnel collectivités locales)
- Le règlement de collecte et le règlement intérieur ont été validés.

2014/0231 **CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITES**

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes, syndicats et établissements publics locaux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer à Mr BOSSU, receveur percepteur de la Trésorerie de Decize, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 16/12/1983 au taux de 100 %, ainsi que l'indemnité de confection du budget prévue par l'arrêté du 16/09/1983.

2014/0232 **NOEL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil décide de reconduire en 2014 les dispositions adoptées les années précédentes pour le cadeau de Noël des enfants du personnel communal, c'est-à-dire 40 € par enfant mineur (soit 2 enfants C. Chemineau).

2014/0233 **TAXE ASSAINISSEMENT**

Mme PORADA Liliane : le Conseil Municipal décide d'appliquer la règle en vigueur appliquée lors des fuites, soit la consommation moyenne du foyer des 3 dernières années, soit 66 m³ (relevé 2014 : 1934 m³, fuite de son réducteur de pression).

2014/0234 **INDEMNITES DE M. MILLEROT**

Le Maire confirme au Conseil sa décision de suspendre l'indemnité mensuelle accordée à E. MILLEROT, en cohérence avec la suppression de sa délégation de fonctions. Il propose au Conseil de restituer au Maire et aux Adjoints leur quote-part de cette indemnité, qui était prélevée sur les leurs : le groupe d'opposition s'oppose à cette restitution, qui ne sera donc pas mise en œuvre.

2014/0235 CORRESPONDANT DEFENSE

Le Maire porte à l'attention du Conseil que le Correspondant Défense doit être un élu : la délibération prise au dernier Conseil, qui avait retenu la candidature de C. HARLAUT, doit donc être rapportée.

Mme F. CARN propose sa candidature, qui est validée par le Conseil.

2014/0236 AMORTISSEMENTS

A la demande de M. le Représentant du Trésor Public, les subventions d'équipement versées et les travaux des réseaux d'eau, concernant des exercices antérieurs (2003, 2006 et 1998) seront amortis à compter du 1^{er} janvier 2015, les crédits nécessaires étant inscrits au BP 2015 (il s'agit d'opérations "blanches" entre les budgets d'investissement et de fonctionnement). La durée d'amortissement sera fixée a priori à 15 ans pour les subventions et à 30 ans pour les travaux.

2014/0237 IAT

Le Maire informe le Conseil de sa décision de reconduire les primes IAT du 2^{ème} semestre aux mêmes conditions que celles du 1^{er} semestre.

2014/0238 TAXES 2014

Le produit cumulé de la taxe foncière et de la taxe d'habitation s'élève à 222 641 € pour 2014 (inférieur au produit de l'ancienne TP reversée annuellement par la CCSN à hauteur de 276 000 €). La répartition est très re-distributive puisque les 10 % les plus imposés payent 22 % du total, alors que 45 % des moins imposés ne payent que 21 %.

2014/0239 MUTUELLE COMMUNALE

Le Maire confirme que la ville de Decize explore la faisabilité de la création d'une mutuelle communale à destination des foyers qui n'en ont pas. Un Comité de Pilotage a été créé, un questionnaire sera distribué fin décembre, une consultation de plusieurs mutuelles est en cours. Lorsque la décision sera arrêtée, l'élargissement à une population extérieure à la ville de Decize sera envisagé (la démarche en cours ne concernant actuellement que la population de Decize pour des raisons de clarté dans l'étude). Une enquête sur le modèle de Decize sera à effectuer auprès des habitants de Sougy-sur-Loire début 2015.

2014/0240 INSERTIONS PETIT MONDE DE SOUGY

Le Conseil donne son accord pour des encarts publicitaires réservés gracieusement (1/4 page) dans le « Petit Monde de Sougy » en faveur des artisans et commerçants installés sur la Commune.

2014/0241 SOUGY ECOUTE

Ont été relevés les points suivants :

- aboiement chiens Usage (Leblanc / Fournier)
- réfection branche nord route de l'Usage ?
- busage fossé Manège (suite accident Escribano / Chevalier)
- remise en état chemin de la Pourette chez M. Charpentier (fait)
- affaissement accotement la Mouille (39 route de Decize, Lavévre)
- drainage Maison Rouge (expertise Eurovia ?)
- nettoyage abords restaurant (fait)
- limitation vitesse 30 km / h Carnat
- panneau "stop" Ouche Poulet
- infiltration / humidité chez Mme Gautron.

2014/0242 FINANCEMENTS CAF

Deux dossiers ont été envoyés à la CAF pour la mise en place de subventions :

- 800 € pour l'achat de matériel de l'atelier d'éveil / RAM.
- 15 450 € pour l'aménagement périscolaire (Accueil Loisirs) prévu dans ELODIE.

2014/0243 CENTRE SOCIO CULTUREL LES PLATANES

Le Centre Socio Culturel les Platanes a prévu une augmentation de 0,10 € par habitant pour la participation des Communes au titre de l'animation globale, la participation passant donc à 2,40 € par habitant.

Le Conseil donne son accord à cette augmentation qui permet de financer le travail de développement social et culturel à travers l'accueil et les services apportés par le Centre Socio Culturel les Platanes.

Une réunion est prévue le 13 janvier 2015 (Conseil d'Administration et salariés) autour de la Charte Fédérale des Centres Sociaux pour évaluer le projet 2012 / 2015 et proposer le nouveau projet (octobre 2015, pour la période 2016 / 2019).

QUESTIONS DIVERSES

- Noël des Anciens : le CCAS distribuera à l'occasion de Noël 95 colis et 27 repas aux anciens de plus de 67 ans (repas à « La Marmite »)
- Dépeçage gibier : le Maire fera un courrier aux 4 équipes de chasse qui interviennent sur la Commune (contrôle des déchets)
- Odeurs WC Ecole : à voir avec les cantonniers
- Plateforme retournement Carnat (dégâts) : le Maire interviendra auprès de l'agriculteur
- Parquet CCSN : il sera disponible pour le 13 décembre (Noël de Festi'Sougy)
- Barnums CCSN : prévoir l'enlèvement du 16 x 8 et du 3 x 3 en janvier 2015.
- Broyeur : organiser une démonstration avec PICON Jardinage (représentant la Société RABAU) et lancer une enquête sur la demande solvable
- Réalisation d'un blason de la Commune : le Conseil ne donne pas suite

- BONNA SABLA : l'entreprise reste locataire de « AJ Immobilier » jusqu'en 2024
- Marché de Noël de Decize : rappel de la disponibilité des chalets qui ont été construits par la CCSN
- Animatrice Pays Nevers Sud Nivernais : E. COURBEZ partira fin décembre
- Elagage route de l'Usage (tronçon Nord) : il a été fait gracieusement par les cantonniers pendant que la nacelle a été disponible (sinon il faut une procédure avec le propriétaire...)
- Avenir de la langue française : le Conseil ne donne pas suite
- Repas Sainte Barbe du 13 décembre : le Maire s'est excusé. Aucun élu ne peut se libérer (Noël de Festi'Sougy)
- UAM 58 : le Maire est intervenu auprès du Préfet et du Président du Conseil Général pour demander le maintien des effectifs enseignants des RPI
- Taxe Additionnelle Enregistrement Mutation : elle s'élèvera à 6 251 € (inférieure à 2013 et aux 7 000 € budgétés)
- Sapin place de l'Eglise : cadeau du Maire
- Commission des Impôts Directs : voir 6 titulaires et 6 suppléants en Mairie
- Formation archives secrétaire de mairie : ok Conseil
- Dossier Conseil Général : beaucoup d'informations / disponible en Mairie
- Subvention au Lycée de Marzy : le Conseil ne donne pas suite
- Clôture Cayre / Commune : en cours par les cantonniers
- Liste des 5 assistantes maternelles de Sougy : disponible en Mairie
- Elevage chevaux : situation apparemment revenue à la normale
- Office Tourisme Decize : infos sur la Commune sans changement
- Dynamic Danse : composition du bureau en Mairie
- Parc Eolien (groupe VALEO) : le Conseil ne donne pas suite
- Enlèvement d'office de déchets : possibilité d'une procédure contradictoire (à voir pour le cas particulier de la Cerise...)
- Planett Logistique (recherche personnel) : le Maire prendra contact
- Directive Nitrate : motion des maires, pour s'y opposer, signée à la Machine le 12 novembre 2014
- Pôle Emploi : bâtiment de 600 m² pour 1 200 000 € HT, soit le même prix qu'ÉLODIE, pour un simple bâtiment de bureaux...
- Tracteur Usage Multiservices Varennes-Vauzelles : 118 000 € TTC pour 650 heures / an : trop cher pour Sougy... !
- Bilan Gendarmerie : réunion prévue le 10 décembre 2014
- Propriétaire château de Bateau : M. COLAS s'est présenté en mairie ; promoteur à Paris ; à priori résidence familiale après importants travaux
- Ecoute et Vie : réunion le 13 novembre : l'Association recherche des bénévoles, si possible messieurs.
- Maires pour l'enfance : le Conseil ne donne pas suite
- Ateliers d'éveil / RAM : la fréquentation reste faible, malgré les rappels aux parents
- Végétation CMC : le Maire prendra contact avec le propriétaire
- Voisinage Mme SORCINI : problème réglé
- Tribunal (PIZZOCARO / GOULINET) : audience reportée en février... pour la 2^{ème} fois !
Révision listes électorales : inscription à faire avant le 31 décembre 2014 pour voter aux élections Cantonales et Régionales en 2015. A répéter... !
- Panthéonisation : aucune rue au nom des 4 nouvelles personnalités

- Enquête Pôle Emploi besoins de main d'œuvre : le Maire répondra au questionnaire
- Guide de l'achat public (92 pages...!) : disponible en mairie
- Gestion des cimetières (synthèse de 9 pages...) : disponible en mairie
- Agence de l'Eau : elle lance une consultation publique sur le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, ainsi que sur le plan de gestion des risques d'inondation (documents disponibles en mairie pour une réponse en ligne)
- Centre Georges François LECLERC (recherche cancer) : le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention
- Redevance de l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux : elle est fixée à 0,19 € / m²
- Espace Canoé Decize / St Léger : remerciements pour la participation financière
- APA : aide attribuée à M. et Mme ROGER
- Inauguration Mac Donald Decize : le 18 décembre 2014
- Autorisation brûlage M. IANDORIO : accord à titre exceptionnel (voir brûlage en plusieurs fois ?)
- Iti Conseil : relancer la modernisation du site Internet.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Délibérations numérotées 2014/0214 à 2014/0243

Mr GAUTHERON François

Mr DELEMARRE Arnold

Mme ROUGET Nathalie

Mme BLOT Séverine

Mr ROBIN Jean-Luc

Mme BLASZCZYK Josiane

Mme PICARD Sylvie

Mr BOURIQUET Sébastien

Mr MARION Michel

Mr HEUDIER Bernard

Mme GARANDEL Nathalie

Mr MILLEROT Emmanuel

Mme CARN Florence

Mr LAUMAIN Philippe